

La seconde générale et technologique: *cycle de détermination*

L'affectation des élèves de 3^{ème} en Seconde dans les lycées publics est de la compétence exclusive de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale qui transmettra la décision d'affectation aux chefs d'établissements pour l'inscription de l'élève.

Objectifs en seconde

- La classe de seconde Générale et Technologique permet aux lycéens d'acquérir la **culture générale indispensable** à une poursuite d'études vers le baccalauréat et l'enseignement supérieur.
- Afin de tester les goûts et les aptitudes de chacun, **plusieurs enseignements optionnels** sont proposés.

Mes enseignements du tronc commun:

Français (4h)

Histoire – Géographie (3h)

Langue Vivante 1 (LV1)

- Anglais (3h)
- ou Allemand (3h)

Langue Vivante 2 (LV2)

- Allemand (2h30)
- ou Espagnol (2h30)

Mathématiques (4h)

Physique - Chimie (3h)

EPS (2h)

Sciences de la Vie et de la Terre

(1h30)

Sciences économiques et sociales

(1h30)

Sciences Numériques et

Technologie (1h30)

Enseignement Moral et Civique

(0h30)

Je choisis éventuellement un enseignement optionnel parmi:

- **CIT-SI :**

**Création et Innovation
Technologique
Sciences de l'ingénieur**

- **Management et gestion**

- **Santé et social**

- **Biotechnologies**

(1h30 en moyenne par semaine)
Voir détails page suivante

Je peux prendre en plus:

- **BIA** : Brevet d'Initiation Aéronautique
- **Section Européenne Anglais** (à dominante scientifique)